



## Le SICTAME vous informe

[www.sictame-uns-a-total.org](http://www.sictame-uns-a-total.org)



### Comment placer au mieux intéressement et participation ?

Ce 12 avril, l'employeur vous a envoyé un courriel « Intéressement-Participation 2018 : faites vos choix dès maintenant ! » pour vous inviter à **exprimer vos choix de perception et/ou de placement** des primes versées au titre de l'année 2017, **via le Self PH7** (<https://ph-self.corp.local>). Vous pouvez ainsi **saisir vos choix et les modifier jusqu'au 2 mai au plus tard !**

**Si vous n'avez pas accès au Self PH7**, vous pouvez effectuer vos choix d'option sur les fiches qui vous sont envoyées sur votre e-coffre ou au format papier et les renvoyer à votre correspondant du personnel pour réception **au plus tard le 2 mai**.

**Compte tenu de la complexité et de l'empilement des règles, le SICTAME souhaite souligner certains points, afin que vous preniez vos décisions au mieux de vos intérêts.**

### Principes d'abondements sur les trois plans d'épargne concernés

**L'intéressement et la participation peuvent être versés**, en tout ou partie, sur le **PEGT**, le **PEC** ou le **PERCO**<sup>1</sup>, les versements étant abondés selon les règles propres à chaque plan.

- Si vous ne répondez pas à l'avis d'option, sachant qu'aucune rétractation ultérieure n'est désormais possible, **le versement par défaut**, avec les éventuels abondements, se fera :
  - pour la **participation**, à 50 % sur le fonds monétaire du PEGT et à 50 % sur le PERCO ;
  - pour **l'intéressement**, sur le fonds monétaire du PEC.
- Les versements se font sur un ou plusieurs des supports de placement, que l'on retrouve dans chaque plan (cependant, les fonds Total Actions Long Terme et Total Actions PME ne sont accessibles que dans le PERCO et le fonds Total Actionariat France est absent du PERCO).
- Les sommes versées sont bloquées 5 ans sur le PEGT et le PEC et jusqu'à la retraite pour le PERCO ; mais il existe des cas de déblocage anticipé, dont notamment l'acquisition de la résidence principale (cf. le site <http://www.amundi-ee.com> qui précise ces cas, différents entre le PEGT/PEC d'une part et le PERCO d'autre part). Le versement sur le PERCO est possible en gestion autonome ou pilotée.
- L'intéressement et la participation **peuvent aussi être perçus**, en tout ou partie, si vous le demandez dans l'avis d'option, mais ils sont alors « **fiscalisables** »<sup>2</sup>. Aucun abondement n'est alors versé par l'employeur sauf pour les versements mensuels.

Ceux qui optent pour le versement sur paie (« fiscalisable ») de l'intéressement et de la participation ont donc intérêt à faire l'effort d'en **placer une partie sur les PEGT, PEC et PERCO** pour **recupérer les abondements des différents plans**, en commençant par les **abondements aux taux les plus élevés**, à savoir :

Taux d'abondement	Plan	Tranche de versement	Somme à placer	Abondement récupéré (avant prélèvements sociaux)
300 %	PEGT	1 <sup>ère</sup> tranche	100 €	300 €
300 %	PERCO	« partie fixe »	360 €	1 080 €
100 %	PEGT	2 <sup>e</sup> tranche	200 €	200 €
50 %	PEGT	3 <sup>e</sup> tranche	1 000 €	500 €
50 %	PEC		1 608 €	804 €

<sup>1</sup> PEGT : Plan d'Epargne Groupe TOTAL – PEC : Plan d'Epargne Complémentaire, tous deux, plans d'épargne d'entreprise. Le périmètre du PEC est celui du Socle Social Commun (SSC), bien plus réduit que celui du PEGT, même si ce dernier est loin d'être proposé à l'ensemble des filiales françaises du Groupe. Le périmètre du PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif) est celui du SSC.

<sup>2</sup> Retenez que si vos revenus 2018 s'écartent de ceux de 2017, l'écart positif en 2018 de revenus sera soumis à l'impôt. Il est impossible de détailler ici les situations individuelles de la fiscalité réelle sur la perception en 2018 de votre intéressement participation au titre de 2017.

**Ceux qui sont très contraints financièrement ont donc tout intérêt à épargner au moins 460 € (100 € sur PEGT et 360 € sur le PERCO) pour récupérer les 1 380 € d'abondement** correspondant.

**Pour récupérer les autres 1 504 € d'abondement, il faut verser 2 808 € supplémentaires (1 200 € sur le PEGT et 1 608 € sur le PEC).** La priorité doit être donnée à la 2<sup>e</sup> tranche du PEGT abondée à 100 % (200 € versés donnent 200 € d'abondement).

### Le SICTAME attire dès lors votre attention sur les éléments suivants :

- pour ceux qui **saturent les versements mensuels fixes de 16,50 €/mois, soit 198 €/an sur le PERCO** : vous avez intérêt à verser sur le **PERCO 162 €**, pris sur votre participation ou votre intéressement, pour obtenir l'abondement de **486 €**, qui complètera celui de 594 € obtenu par vos versements mensuels ;
- pour ceux qui ne font **pas de versement mensuel fixe** ou ne saturent pas à 16,50 €/mois sur le PERCO : vous avez intérêt à **verser jusqu'à 360 € (total de vos éventuels versements mensuels fixes sur l'année en cours et de votre présent versement participation/intéressement)** sur le PERCO, pour obtenir l'abondement maximum de **1 080 €** ;
- pour ceux qui **saturent les versements mensuels de 134 €/mois, soit 1 608 €/an sur le PEC** : vous avez atteint le plafond de 1 608 € et ne pouvez plus rien verser qui puisse être abondé ;
- pour ceux qui ne font **pas de versement mensuel** sur le PEC ou ne saturent pas à 134 €/mois : vous avez intérêt à **verser jusqu'à 1 608 € (total de vos éventuels versements mensuels pour l'année en cours et de votre présent versement participation/intéressement)** sur le PEC, pour obtenir l'abondement maximum de **804 €**.

**Pour vérifier si vous alimentez votre PEC ou votre PERCO par des prélèvements mensuels** effectués sur votre paie, il vous suffit de **consulter vos bulletins de paie**. Les **montants prélevés y figurent, ainsi que les abondements** correspondants versés par l'employeur. Un simulateur accessible sur WAT vous guide pour maximiser vos abondements sur la base de vos prélèvements sur paie de mars 2018.

**NB : Rappelons que vous pouvez, en plus de versements fixes décrits ci-avant, effectuer des versements mensuels sur le PERCO, à concurrence de 0,5 % de votre rémunération brute, bénéficiant d'un abondement de 300% plafonné à 1 600 €.** Sauf situation financière très contrainte, votre intérêt est de souscrire au versement de cette partie variable, si vous ne l'avez encore fait.


Les versements sur le PERCO, au-delà de la maximisation de l'abondement PERCO, ne sont pas à privilégier pour les salariés à plus de cinq ans du départ en retraite. En effet, les montants investis dans les PEGT et PEC sont disponibles plus tôt et leurs conditions de déblocage sont plus étendues.


### Quelques informations essentielles sur les supports de placement

Plusieurs supports sont proposés dans chaque plan. Ces supports sont classés par durée de placement recommandée. Faites votre choix de supports en fonction de vos horizons de projets. **Veillez à ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier** en revoyant au préalable **la composition de l'ensemble de votre patrimoine financier** (part d'actions Total en prenant en compte votre souscription à l'augmentation de capital 2018, part d'actions en général, part d'obligations,...)

Supports de placement \ Caractéristiques	Durée de placement recommandée	PEGT/PEC	PERCO autonome	PERCO pilotée
Total Monétaire	> 2 mois	X	X	X
Total Obligations	> 2 ans	X	X	X
Total Gestion Flexible Patrimoniale	> 5 ans	X	X	
Total Diversifié Équilibre et Solidaire	> 5 ans	X	X	X
Total Actions Long Terme	> 8 ans		X	X
Total Actions Européennes	> 8 ans	X	X	
Total Actions PME	> 8 ans			X
Total Actionariat France	> 8 ans	X		

D'autres indications sur **les objectifs de gestion** (en termes de performance et de risques) des supports sont disponibles sur PH7, WAT ou le site d'Amundi.



Suivez nous sur  
<http://www.sictame-unsatotal.org/fr>  
 <https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à  
[holding-amont.sictame-unsatotal.com](mailto:holding-amont.sictame-unsatotal.com)

#### SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.76.33)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)